PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2013

Le 28 Octobre 2013 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 Octobre 2013, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

Etaient présents : M. André GUILLOU, Maire ; MM. (Mmes) Danièle GOMES, José LENEPVEU, Michel

GUILLOU, Henri BOUTET et Marie-Andrée CHAPALAIN, Adjoints; MM. et Mmes Catherine GARREAU, Serge QUEMERE, Lydie PLOUZENNEC, Jean-François CORCUFF, Sophie BOYER, Etienne CHEREAU, Daniel MANCHEC, Dominique LE NAOUR, Jérôme GOURMELEN, Laurence LE BEC, Patrick LE GUYADER, Nathalie

DROAL, René ROCUET et Jean LE MOAL, Conseillers Municipaux.

Procurations: Mme Catherine DE ABREU à M. Michel GUILLOU et à Mme Michèle QUEMERE à M.

Serge QUEMERE.

Absentes excusées : Mmes Corinne LELGOUALC'H, Valérie LE MEUR et Jocelyne CAROFF.

Absents: MM. Jean-Louis BOYER et Sullivan LE BERRE.

Secrétaire de séance : Mme Lydie PLOUZENNEC.

1 - V : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 5 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 4 abstentions (MM. (Mmes) Danièle GOMES, Patrick LE GUYADER, Nathalie DROAL et Jean LE MOAL).

2 - V : ADOPTION DES REGLES DE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (NOUVELLE DELIBERATION)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 6 mai 2013, le Conseil Municipal avait approuvé la nouvelle répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire.

Le projet de répartition, approuvé par les 7 communes membres de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, prévoyait de maintenir le nombre de délégués.

Le Préfet du Finistère, dans son courrier en date du 2 septembre dernier, a demandé à chaque commune de délibérer à nouveau, avant le 31 octobre prochain, afin de prendre en compte dans la répartition la population municipale et non la population majorée d'un habitant par résidence secondaire.

Malgré un courrier transmis par le Président de la Communauté de Communes pour le maintien des décisions prises par l'ensemble des conseils municipaux et indiquant le bien-fondé juridique de cette répartition, le Préfet du Finistère confirme sa position.

Compte-tenu de la situation, après discussion, le Bureau de la CCPF propose que chaque commune délibère à nouveau suivant la répartition ci-après :

Répartition en fonction de la population municipale :

- 2 Délégués pour les communes de 999 habitants,
- 3 Délégués pour les communes de 1.000 à 1.999 habitants,
- 4 Délégués pour les communes de 2.000 à 2.999 habitants,
- 5 Délégués pour les communes de 3.000 à 3.999 habitants,
- 1 Délégué supplémentaire par tranche fractionnaire de 1.500 au-delà de 3.999 habitants.

| COMMUNE | POPULATION MUNICIPALE | % Population | NBRE DE SIEGES 2008 | PROPOSITION 2014 | % sièges |
|--------------------|--------------------------|--------------|------------------------|------------------|----------|
| BENODET | 3 331 | 12,5% | 6 | 5 | 13,9% |
| CLOHARS-FOUESNANT | 2 243 | 8,4% | 4 | 4 | 11,1% |
| FOUESNANT | 9 155 | 34,2% | 9 | 9 | 25,0% |
| GOUESNAC'H | 2 556 | 9,6% | 4 | 4 | 11,1% |
| LA FORET-FOUESNANT | 3 327 | 12,4% | 5 | 5 | 13,9% |
| PLEUVEN | 2 643 | 9,9% | 4 | 4 | 11,1% |
| SAINT-EVARZEC | 3 486 | 13,0% | 5 | 5 | 13,9% |
| TOTAL | 26 741 | 100,0% | 37 | 36 | 100,0% |

M. Patrick LE GUYADER est satisfait de cette proposition car elle correspond à ce qu'il avait demandé lors d'une précédente intervention à ce sujet. Il est logique que ce soit la population municipale qui soit prise en compte, comme pour les élections municipales.

M. le Maire précise que les communes de Fouesnant et Bénodet sont d'accord sur ces chiffres.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER la composition du Conseil Communautaire tel que présenté ci-dessus.

Cette délibération annule et remplace la délibération 4 - R du 6 mai 2013.

3 - V : DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Trésorier de Fouesnant a présenté, en date du 21 Juin 2013, des créances qui n'ont pu être recouvrées malgré les poursuites effectuées à ce jour. Elles concernent des titres de recettes émis pour le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs et le transport scolaire.

Il est demandé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur ces créances pour un montant total de 2 160,49 €, qui s'étalent de 2006 à 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADMETTRE en non-valeur les créances visées ci-dessus pour un montant de 2 160,49 €.

4 - V : AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT

Mme Danièle GOMES informe le Conseil Municipal qu'il convient d'emprunter pour financer les dépenses d'investissement.

La Commission des Finances, réunie le 18 octobre, après étude des propositions de prêt de quatre établissements bancaires, a retenu l'offre formulée par la Banque postale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 3 000 000 €

Durée : 20 ans Taux fixe : 3,80 %

Echéances: trimestrielles

Amortissement constant et échéances dégressives

Commission : 0,20 %, soit 6 000 €.

M. René ROCUET rappelle que lors de l'intervention de deux représentantes de la Poste à la dernière réunion du Conseil Municipal, il était ressorti que la Banque Postale était le domaine d'intervention de la Poste le plus lucratif. Cet emprunt, d'un montant conséquent, ne serait-il pas de nature à remettre en cause la décision de la Poste et permettre le maintien des horaires d'ouverture actuels du bureau de poste de Saint-Evarzec ?

Par ailleurs, M. ROCUET regrette que les travaux du restaurant scolaire ne soient pas financés en totalité par cet emprunt et qu'il n'y ait pas un emprunt spécifique pour chaque programme d'investissement. Mme Danièle GOMES répond que la mise en place des autorisations de programme empêche de prendre en compte la totalité de l'opération sur un exercice et que les emprunts ne peuvent pas être affectés à une opération. Mme Marie-Andrée CHAPALAIN rappelle à ce titre le principe de l'universalité des dépenses et des recettes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme GOMES et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER M. le Maire à signer avec la Banque Postale le contrat de prêt sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

5 - V: BUDGET PRINCIPAL: DECISION MODIFICATIVE N° 1

Mme Danièle GOMES informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits, en dépenses et en recettes, sur le budget principal.

La proposition de décision modificative a été présentée et discutée à la Commission des Finances du 18 Octobre dernier.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | DEPENSES | 27 000 € |
|-------|--|----------|
| 011 | Charges à caractère général | 72 000 |
| 60612 | Energie - électricité | 21 000 |
| 60621 | Combustibles | 3 600 |
| 60636 | Vêtements de travail | 1 200 |
| 611 | Contrats de prestations de service | 13 000 |
| 61523 | Entretien voirie | 2 500 |
| 61551 | Entretien matériel roulant | 5 000 |
| 616 | Primes d'assurance | 1 100 |
| 6188 | Autres frais divers | 6 000 |
| 6227 | Frais d'acte et de contentieux | 500 |
| 6228 | Divers | 2 000 |
| 6237 | Publications | 2 000 |
| 6355 | Taxes et impôts sur les véhicules | 1 000 |
| 637 | Autres impôts, taxes et versements assimilés | 13 100 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 21 500 |
| 64131 | Rémunérations personnel non titulaire | 20 000 |
| 6455 | Cotisations pour assurance du personnel | 1 500 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 9 500 |
| 6534 | Cotisations sur sécurité sociale | 7 300 |
| 6541 | Pertes sur créances irrécouvrables | 2 200 |
| 66 | Charges financières | 2 100 |
| 66111 | Intérêts réglés à échéance | 2 100 |

| | Atténuations de produits | 8 300 |
|---|---|--|
| 014 7068129 | Redevance pour modernisation des réseaux | 1 800 |
| 73925 | Fonds de péréquation des recettes fiscales communales | 6 500 |
| 022 | Dépenses imprévues | - 20 000 |
| | | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | - 66 400 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0 |
| 627 | Frais bancaires | - 2 100 |
| 668 | Autres charges financières | 2 100 |
| | | |
| | RECETTES | 27 000 € |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 17 000 |
| 74121 | Dotation de solidarité rurale | 9 400 |
| 7477 | Budget communautaire et fonds structurels | 7 600 |
| | | |
| 013 | Atténuations de charges | 10 000 |
| 6419 | Remboursements sur rémunérations du personnel | 10 000 |
| | | |
| | SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| | | |
| | DEPENSES | - 63 500 € |
| 1.0 | | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 0.000 |
| 1641 | Emprunts en unité monétaire de la zone euro | 9 200 |
| 0901 | Aménagement du carrefour de Croas an Intron | |
| 2315 | Installations, matériel et outillage techniques | 15.000 |
| | | - 15 000 |
| | | - 15 000 |
| 09204 | Acquisitions foncières | - 15 000 |
| 09204 2132 | Acquisitions foncières Immeubles de rapport | - 15 000 - 5 000 |
| 2132 | Immeubles de rapport | |
| 2132 1101 | Immeubles de rapport Rénovation de l'école maternelle | - 5 000 |
| 2132 1101 2313 | Immeubles de rapport Rénovation de l'école maternelle Constructions | |
| 2132 1101 2313 1202 | Immeubles de rapport Rénovation de l'école maternelle Constructions Acquisition d'un camion 19 tonnes voirie | - 5 000 - 6 000 |
| 2132 1101 2313 | Immeubles de rapport Rénovation de l'école maternelle Constructions | - 5 000 |
| 2132 1101 2313 1202 2182 1203 | Immeubles de rapport Rénovation de l'école maternelle Constructions Acquisition d'un camion 19 tonnes voirie Matériel de transport Local temporaire d'accueil de crise | - 5 000 - 6 000 - 3 500 |
| 2132 1101 2313 1202 2182 | Rénovation de l'école maternelle Constructions Acquisition d'un camion 19 tonnes voirie Matériel de transport | - 5 000 - 6 000 |
| 2132 1101 2313 1202 2182 1203 | Rénovation de l'école maternelle Constructions Acquisition d'un camion 19 tonnes voirie Matériel de transport Local temporaire d'accueil de crise Frais d'étude | - 5 000 - 6 000 - 3 500 |
| 2132 1101 2313 1202 2182 1203 2031 00011 2184 | Rénovation de l'école maternelle Constructions Acquisition d'un camion 19 tonnes voirie Matériel de transport Local temporaire d'accueil de crise Frais d'étude Mobilier et matériel Mobilier | - 5 000 - 6 000 - 3 500 - 4 700 - 3 000 |
| 2132 1101 2313 1202 2182 1203 2031 00011 | Rénovation de l'école maternelle Constructions Acquisition d'un camion 19 tonnes voirie Matériel de transport Local temporaire d'accueil de crise Frais d'étude Mobilier et matériel | - 5 000 - 6 000 - 3 500 - 4 700 |
| 2132 1101 2313 1202 2182 1203 2031 00011 2184 2188 | Rénovation de l'école maternelle Constructions Acquisition d'un camion 19 tonnes voirie Matériel de transport Local temporaire d'accueil de crise Frais d'étude Mobilier et matériel Mobilier Autres | - 5 000 - 6 000 - 3 500 - 4 700 - 3 000 |
| 2132 1101 2313 1202 2182 1203 2031 00011 2184 2188 | Rénovation de l'école maternelle Constructions Acquisition d'un camion 19 tonnes voirie Matériel de transport Local temporaire d'accueil de crise Frais d'étude Mobilier et matériel Mobilier Autres Bâtiments communaux | - 5 000 - 6 000 - 3 500 - 4 700 - 3 000 - 5 000 |
| 2132 1101 2313 1202 2182 1203 2031 00011 2184 2188 | Rénovation de l'école maternelle Constructions Acquisition d'un camion 19 tonnes voirie Matériel de transport Local temporaire d'accueil de crise Frais d'étude Mobilier et matériel Mobilier Autres | - 5 000 - 6 000 - 3 500 - 4 700 - 3 000 |
| 2132 1101 2313 1202 2182 1203 2031 00011 2184 2188 | Rénovation de l'école maternelle Constructions Acquisition d'un camion 19 tonnes voirie Matériel de transport Local temporaire d'accueil de crise Frais d'étude Mobilier et matériel Mobilier Autres Bâtiments communaux | - 5 000 - 6 000 - 3 500 - 4 700 - 3 000 - 5 000 |
| 2132 1101 2313 1202 2182 1203 2031 00011 2184 2188 00012 2313 00013 2041512 | Rénovation de l'école maternelle Constructions Acquisition d'un camion 19 tonnes voirie Matériel de transport Local temporaire d'accueil de crise Frais d'étude Mobilier et matériel Mobilier Autres Bâtiments communaux Constructions Voies et réseaux Subventions d'équipement groupements de rattachement | - 5 000 - 6 000 - 3 500 - 4 700 - 3 000 - 5 000 - 12 500 |
| 2132 1101 2313 1202 2182 1203 2031 00011 2184 2188 00012 2313 | Rénovation de l'école maternelle Constructions Acquisition d'un camion 19 tonnes voirie Matériel de transport Local temporaire d'accueil de crise Frais d'étude Mobilier et matériel Mobilier Autres Bâtiments communaux Constructions Voies et réseaux | - 5 000 - 6 000 - 3 500 - 4 700 - 3 000 - 5 000 - 12 500 |

RECETTES - 63 500 €

16 Emprunts et dettes assimilées

1641 Emprunts en unité monétaire de la zone euro 2 900

021 Virement de la section de fonctionnement

- 66 400

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme GOMES et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER la décision modificative n° 1 sur le budget principal.

6 - V: DESAFFILIATION DE LA VILLE DE CONCARNEAU DU CENTRE DE GESTION

Le Centre de Gestion du Finistère a informé le Maire de la demande de la ville de Concarneau de se désaffilier du Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2014.

Cette désaffiliation étant soumise à l'approbation des collectivités affiliées, chaque assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur cette question.

Conformément à la réglementation en vigueur, il pourra en effet être fait opposition à cette demande dès lors que se seront prononcés en ce sens :

- les deux tiers des collectivités et établissements affiliés représentant les trois quarts des fonctionnaires concernés,
- ou les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 15,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, article 30,

Considérant le montant des cotisations versées par la ville de Concarneau au Centre de Gestion dont les recettes reposent sur la mutualisation et la solidarité entre les collectivités affiliées,

M. Le Maire propose au Conseil de se prononcer sur la désaffiliation de la ville de Concarneau du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 13 voix pour (dont 2 par procuration) et 9 abstentions ((MM. (Mmes) Danièle GOMES, José LENEPVEU, Henri BOUTET, Lydie PLOUZENNEC, Jérôme GOURMELEN, Laurence LE BEC, Patrick LE GUYADER. René ROCUET et Jean LE MOAL).

DE SE PRONONCER en faveur de la désaffiliation de la ville de Concarneau du Centre de Gestion.

7 - V : INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire informe le Conseil qu'une demande de location du local commercial Place de l'Eglise pour une activité de crêperie a été présentée par M. Thomas LE DREZEN. Il souhaiterait bénéficier de deux mois de loyer à titre gratuit afin d'effectuer les travaux d'aménagement avant l'ouverture au public au printemps 2014.
- M. le Maire fait également part au Conseil du projet d'ouverture d'un magasin de produits alimentaires en circuit court dans l'ancien restaurant « La Villa toscane » à la mi-mars 2014.
- Suite au vote des tarifs des concerts et spectacles organisés de septembre à décembre 2013 lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, Mme Marie-Andrée CHAPALAIN donne des informations complémentaires au Conseil au sujet du coût de ces animations.

- Suite à la dernière réunion du Conseil à laquelle assistaient les représentants de la Poste, un courrier est parvenu à la mairie confirmant la réduction des horaires d'ouverture à compter de janvier 2014, la mise en service d'un terminal de paiement et l'étude de la mise en place d'un distributeur automatique de billets. Mais les arguments développés par la Poste ne sont pas de nature à satisfaire le Conseil Municipal. M. le Maire propose de transmettre à la Poste la motion suivante qui reçoit l'aval du Conseil :
 - « Considérant
 - que l'ouverture uniquement le matin est très restrictive et handicapante pour bon nombre d'usagers du service postal qui devront aller chercher le service ailleurs,
 - -que la réduction de l'amplitude horaire risque de conduire à une nouvelle baisse de la fréquentation qui aboutirait à terme à la mutation du bureau de poste en agence postale communale,
 - que ce projet va à contre-courant du développement de la commune dont la population dépasse actuellement 3 500 habitants, avec des perspectives de croissance démographique pour les années à venir (orientations du SCOT, du PLH et du PLU),

le Conseil Municipal de Saint-Evarzec décide de rejeter cette décision et de demander à la Direction de la Poste le maintien des horaires actuels. »

M. le Maire informe le Conseil que la commune est assignée en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Quimper le mercredi 30 octobre par l'exploitant du terrain de Mousterlann sur lequel a commencé le chantier de construction du restaurant scolaire. Il présente l'historique du dossier et donne lecture du mémoire en défense de l'avocat de la commune.

Dates à retenir :

• Rendez-vous:

- ✓ Mardi 5 Novembre à 10 H 30 : CCAS.
- ✓ Jeudi 7 Novembre à 18 H 30 : Réunion du Comité de Pilotage des NRS.
- ✓ Mardi 12 Novembre à 20 H 30 à la Maison Communale : réunion des parents d'élèves sur les NRS.
- ✓ Lundi 18 Novembre à 20 H 30 : Comité Consultatif du Restaurant Scolaire.
- ✓ Mardi 19 Novembre à 10 H : Commission des Travaux.
- ✓ Mercredi 20 Novembre à 18 H 30 : Comité Consultatif des Structures d'accueil.
- ✓ Jeudi 21 Novembre à 18 H 30 : Commission des Finances.
- ✓ Jeudi 19 Décembre à 11 H : CTP.

• Manifestations :

- ✓ Mercredi 30 Octobre à la Maison de l'Enfance : Spectacle « Ra Pa Poum Pa, kaléidoscope de berceuses du monde » de la Cie Diaminé.
- ✓ Jusqu'au 22 Décembre à la Médiathèque : Exposition photographique « Rejets » de Richard BOULESTREAU.
- ✓ Vendredi 8 Novembre à l'Agora : Projection des documentaires « Plog, an hini a savas » de Gérard UGINET et « Maout ha n'eo ket kog » de Ronan HIRRIEN.
- ✓ Dimanche 10 Novembre à Mousterlann : Course nature et cross de l'ULAQC.
- ✓ Du 11 Novembre au 30 Décembre à la Mairie : Exposition photographique de Francis PESSEIN.
- ✓ Lundi 11 Novembre : Commémoration de l'Armistice de 1918.
- ✓ Vendredi 15 Novembre à 18 H 30 à la Médiathèque : Vernissage de l'exposition photographique « Rejets » de Richard BOULESTREAU.
- ✓ Samedi 23 Novembre à la Maison Communale : Collecte de sang.
- ✓ Vendredi 29 Novembre à l'Agora : Projection du documentaire « Rester en Algérie » de Géraldine et Philippe BARON.
- ✓ Vendredi 29 Novembre à la Maison Communale : Loto organisé par la Société de chasse la Rurale.
- ✓ 29 et 30 Novembre : Collecte nationale de la banque alimentaire à Intermarché.
- ✓ Dimanche 8 Décembre à l'Agora : Spectacle-concert « Panique au bois béton » du collectif Soul Béton Festival Théâtre à Tout Age.
- Date du prochain Conseil Municipal: le mardi 3 décembre 2013 à 20 h 30.